

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_38  
id. 2234

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, l'Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

**BENEFICIAIRES :**

- personnes morales de droit public,

- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

A l'initiative du Conseil Départemental :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 12 novembre 2015 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

### **1 – Association "L'Union Sucrée" de Moissac : organisation du 12ème Salon du Chocolat à Moissac du 2 au 4 octobre 2015 – TOU00927**

L'Association l'Union Sucrée a organisé son 12ème salon du chocolat qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2015 à Moissac.

Ce salon connaît chaque année un succès sans précédent et a reçu, en 2014, plus de 6 000 visiteurs en 3 jours. Lancé il y a 12 ans par l'association, ce rendez-vous prend de plus en plus d'importance dans le calendrier des manifestations moissagaises.

Des ateliers et des concours culinaires gratuits ont été organisés et ont bénéficié d'une bonne affluence du public local.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de cette opération s'élève à 23 400 € dont **19 429 €** éligibles au titre du Fonds Départemental de Promotion. Il se décompose comme suit :

- affichage – imprimerie	10 300 €
- location Hall de Paris	850 €
- Fontaine + chocolats	850 €
- Animations	1 540 €
- pub radio/presse	5 889 €
	-----
Sous-total éligible.....	<b>19 429 €</b>
- Diverses dépenses de fonctionnement	3 971 € (non éligible)
	-----
	<b>23 400 €</b>

### **Plan de financement**

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	4 400 €
- entrées	6 000 €
- participation de la Mairie	5 000 €
- Banque Populaire	1 000 €
- Socama	500 €
- Sponsor	700 €
- partenaires	2 800 €
- subvention du Conseil Départemental sollicitée	<b>3 000 €</b>
	-----
	<b>23 400 €</b>

L'Union Sucrée sollicite une aide départementale forfaitaire (environ 15 %) d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'association "L'Union Sucrée" une aide départementale d'un montant de **3 000 €**.

## **2 – Office de Tourisme de Moissac : actions de promotion 2015 – TOU00942**

L'Office de Tourisme de Moissac s'est engagé dans le cadre du contrat "Grands Sites de Midi-Pyrénées" à développer des actions de qualification de l'accueil touristique, et à valoriser le site à travers des opérations de promotion et de communication avec l'Agence de Développement Touristique et le Comité Régional du Tourisme.

A cet effet, l'Office de Tourisme a mis en place, en 2015, des outils de communication dédiés à la médiation culturelle du site auprès du grand public, avec une attention particulière pour les enfants.

Par ailleurs, un programme d'animation a été déployé pendant la saison estivale avec une mise en lumière du tympan et une scénographie ludique dans le cloître.

Enfin, l'Office de Tourisme, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique, a participé à des opérations de promotion sur la thématique de la « destination » à Bordeaux et à Paris. Il a aussi organisé, au mois d'octobre, un salon des sites clunisiens à Moissac.

### **Coût de l'opération**

Le coût de ce programme, pour l'année 2015, s'élève à 34 604 €, dont **26 605 €** éligibles au titre du Fonds Départemental de Promotion. Il se décompose comme suit :

- Outils de médiation	14 688 €
- Animation du site	2 890 €
- Salons	9 027 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>26 605 €</b>

## **Plan de financement**

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	13 303 €
- Subvention sollicitée conseil Régional (30%)	7 981 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée (20%)</b>	<b>5 321 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>26 605 €</b>

L'Office de Tourisme de Moissac sollicite une aide à hauteur de 20 % du montant des actions de promotion, soit **5 321 €** (26 605 € x 20 %).

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Office de Tourisme de Moissac une aide départementale d'un montant de **5 321 €**.

---

Ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2015	43 500 €
Engagement aux précédentes Commissions	32 967 €
Engagement à la présente Commission	<b>8 321 €</b>
Disponible sur l'exercice 2015	2 212 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du Fonds Départemental de Promotion réuni le 12 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 3 000 € à l'Association « L'Union Sucrée » de Moissac pour l'organisation du 12ème Salon du Chocolat qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2015 ;
  - 5 321 € à l'Office de tourisme de Moissac pour des opérations de promotion ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 (PROM).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC